



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA, Françoise LE VERGE, Sylvie PELTA .

Messieurs : Lionel BOLAND, Alex BOUTELET, Dominique DAVARD, François GRAND, Pascal JACQUES, Olivier KERBART, Jean Louis RAT, Stéphane BRUNEAUX, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Monsieur Stéphane MOREAU donne pouvoir à Monsieur Olivier KERBART.

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du deux octobre deux mille vingt-trois a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1° Délibération concernant les Agents ayant un contrat de travail SIVU-CIGALE :

Après un point sur l'état d'avancement de la démarche de dissolution du SIVU-CIGALE prévue au 31/12/2023 et des entretiens menés avec la Préfecture, les Elus débattent de la délibération détaillant la répartition, entre les communes adhérentes, des Agents affectés au Syndicat dissous. En raison de l'incertitude sur la nomination d'un Agent d'Animation à la Commune de La Forêt du Parc, poste clé dans la future organisation Carré des Loisirs projetée, le projet de délibération présenté est rejeté.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix (pouvoirs compris) votent contre cette proposition.

2° Organisation de travail pour les Agents communaux à partir de Janvier 2024 :

A l'école :

Une première version travaillée en Commissions Finances et Ecole, proposait la réduction du nombre d'heures d'ATSEM mises à disposition de l'équipe enseignante (de 11,5 heures par jour à 8 heures), dès la rentrée de janvier 2024. Ce travail a été complété par la tenue d'un Conseil d'école et la visite de plusieurs élus dans les classes concernées, mettant en évidence les difficultés d'un changement d'organisation opéré en cours d'année scolaire.

Une alternative, proposant la mise en place de la nouvelle organisation à la rentrée de septembre 2024 (mise à disposition de l'équipe enseignante de 8 heures d'ATSEM par jour) a été proposée aux élus. L'équipe enseignante anticipera cette future organisation en amont de la prochaine rentrée scolaire.

Ce décalage nécessite le recrutement d'un Agent à raison de 3 heures par journée de classe sur les trimestres 2 et 3 de l'année scolaire en cours.

Vote : 10 voix valident la mise en œuvre de la réforme à la rentrée de septembre 2024 ; 5 voix (pouvoirs compris) s'y opposent. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

A l'Atelier :

Le contrat de travail de Morgan GOHORY (CDD Agent de Maîtrise) arrive à échéance le 31/12/2023, celui de Maxime COUSIN (CDD Adjoint Technique Territorial) le 15/01/2024. Au regard de la qualité des prestations réalisées par ces deux Agents et de la quantité de tâches à réaliser, proposition de renouveler dans les mêmes conditions les deux contrats pour une période d'une année.

Vote : 15 voix valident la proposition (pouvoirs compris). Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

Au Secrétariat :

Le Maire informe les Elus de la poursuite de la démarche évoquée lors du précédent Conseil Municipal : une rencontre de concertation a eu lieu le 26/10/2023, dirigée par Le Directeur de Centre de Gestion de la Fonction Publique, concluant qu'un plan d'actions de remise à niveau devait être élaboré par l'Agent sur 15 jours, couvrant 5 objectifs définis. Ce plan d'action vise une remise à niveau sous 6 mois, soit au 26/04/2024.

Ce travail a été réalisé par l'Agent, incluant des périodes de formations, mais l'ensemble des 5 objectifs ne sont pas couverts par le plan d'action avec notamment avec un refus d'obtempérer pour l'un d'eux. Les différentes hypothèses à statuer à la fin de la période d'actions en cours, sont présentées aux Elus.

3° Diverses mesures relatives à l'organisation des Fêtes de fin d'année :

Proposition de reconduire les mesures prises l'année précédente : un chèque-cadeau de 75 € pour chacun des 6 Agents Communaux non cadres et repas commun Agents Communaux et Elus courant printemps 2024.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix (pouvoir compris) votent pour l'adoption de cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

Nathalie DULIZE présente ensuite les manifestations prévues pour les enfants : un spectacle à la Maison des Associations le samedi 16 décembre, offert par la municipalité à tous les enfants du village, scolarisés à Prey ou ailleurs, de la maternelle au CM2, accompagnés de 2 adultes maximum (capacité de la salle). Une collation suivra

ce spectacle.

Alex BOUTELET se charge de l'achat de 3 sapins. François GRAND contacte l'entreprise chargée de l'installation des guirlandes dans les rues du village.

Un point est fait sur le Journal de fin d'année : le contexte économique complexifie l'équilibre financier du projet avec le refus de plusieurs annonceurs traditionnels d'y participer. Principe de parution maintenu courant semaine précédent Noël.

La date de la Cérémonie des Vœux est fixée au vendredi 12 Janvier 2024, sur le même principe d'organisation que l'année précédente.

4° Installations sportives :

François GRAND présente une délibération validant l'attribution des 3 lots du Marché Public à l'Entreprise Eurovia Haute Normandie basée à Saint André de l'Eure, pour un montant total de 162 518,85€ HT.

Pour rappel, ce projet est subventionné à hauteur de 143 966,54€ par l'État, le Département et l'EPN.

Pour rappel : Lot 1 : Préparation de la parcelle ; Lot 2 : Création des aires de jeux ; Lot 3 : Aménagement de la parcelle.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix (pouvoir compris) votent pour l'adoption de cette délibération.

François GRAND rappelle à l'assemblée l'avancement du chantier, dans le respect du planning prévisionnel ; il est consultable sur les outils de communication de la Municipalité ; il remercie les Elus impliqués dans ce projet.

5° Défense Incendie : modification du calendrier :

Damien VOLTOLINI revient sur la décision prise lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2023 validant les travaux d'installation de 3 points nouveaux Points Eau Incendie, sous condition d'attribution de subventions à hauteur de 80% . La décision d'attribution du département est prévue courant 1° trimestre 2024, tandis que la nouvelle construction concernée par l'un des points, est déjà habitée. Ainsi, il demande l'accord pour le lancement des travaux immédiats pour ce PEI.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix (pouvoir compris) votent pour l'adoption de cette délibération.

Il indique ensuite l'étude de la mise au norme incendie du Hameau de Ignolles, dans le cadre d'une transaction immobilière.

6° Urbanisme :

Un rappel des différents dossiers en cours est présenté aux élus, avec la programmation de séances de travail pour la poursuite des projets. Comme validé lors de la dernière séance, la Commune a bien présenté à EPN un dossier dans le cadre de la Modification n° 3 du PLUI-HD ; celui-ci est en cours d'analyse.

7° Diverses évolutions tarifaires :

Damien VOLTOLINI demande aux élus de bien vouloir statuer sur les points suivants :

* le prix des repas cantine adulte : 5,35 € ;

* le prix des repas payants des élus au Banquet des Anciens : 23 € (concerne 6 repas) ;

* les modalités de reversement de l'acompte perçu au titre du filet de sécurité inflation : 3188 € (par écriture négative sur le compte 022, positive sur le compte 678). A noter l'Etat qui a attribué courant 2023 cette subvention à notre Commune pour compenser la hausse des énergies, se rétracte aujourd'hui et nous impose un remboursement impératif avant la fin de l'année civile.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix (pouvoir compris) votent pour l'adoption de ces propositions. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

8° Renouveau du bail de la parcelle jouxtant le cimetière :

Comme chaque année, les élus délibèrent sur le renouvellement du bail de la parcelle XA10 de 2504 m², à un agriculteur assurant son exploitation.

Le bail annuel passe de 33,83€ à 35,73 € conformément à l'indice dédié.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix (pouvoir compris) votent pour l'adoption de cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

9° Convention Mairie/Club de Football concernant l'éclairage de Stade Municipal :

Olivier KERBART présente aux Elus la Convention signée entre la Municipalité et le Club de Football : celle-ci porte sur l'installation d'un nouvel éclairage à LED sur le terrain d'entraînement (voté lors d'un précédent Conseil Municipal). Ce dispositif permettra une importante économie de watts. Le financement de cette installation sera réparti entre la Municipalité pour la somme de 18080,64 € (hors subventions), et 6026,88 € par le Club de Football à raison de 3 versements identiques réalisés en novembre 2023, novembre 2024 et novembre 2025. Cette Convention prévoit également la remise en service de l'éclairage actuel très énergivore, mais avec une compensation carbone sous la forme de plantation de 4 arbres. Ainsi, les entraînements nocturnes des joueurs ont déjà repris.

10° Questions diverses :

Commission Voiries : plusieurs anomalies sont repérées au travers du village, des courriers seront remis aux propriétaires concernés par:

* la préservation des espaces naturels séparant les rues des résidences : pour rappel, le stationnement des véhicules n'y est pas autorisé.

* la taille régulière des haies qui incombe à chaque résident, notamment concernant le débordement et le ramassage des déchets verts sur les espaces communaux .

* la vétusté de certains bâtiments engendrant des risques d'accident pour le voisinage.

François GRAND revient sur le travail exceptionnel effectué par les deux Agents Techniques dans l'évacuation du dépôt sauvage de plaques d'amiante. Bien qu'un équipement adéquat ait été fourni aux Agents, ce fut un travail dangereux et harassant. Il demande qu'une prime exceptionnelle de 200 € par Agent leur soit attribuée.

Vote : 13 voix (pouvoir compris) valident l'adoption de cette proposition. 2 voix s'y opposent. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

Le Maire informe les Elus du souhait de visite de Madame la Député à la Mairie le 15/12/2023.

Fin de la séance : 21H30